COMMUNE DE SAINT MALO DES TROIS FONTAINES
MAIRIE
20 AVENUE DU PORHOET
56490 SAINT MALO DES TROIS FONTAINES

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-215602277-20260709-03072026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 09 JUILLET 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Date de convocation :

02/07/2026

Le **Jeudi 09 Juillet 2026 à 20h00**, le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame TANGUY Fabienne.

Présents : Mme ANCELIN Gina, Mr ANCELIN Jean – Luc, Mme ALVAREZ Dominique, Mr ALVAREZ Emmanuel, Mr FLEURY Matthieu, Mme HOUSSIN Mélinda, Mme MADEC Mélinda, Mr RORTHAIS Anthony, Mme SAMSON Aurélia, Mr TANGUY Bruno, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mr DAHIREL Fabien a donné pouvoir à Mr TANGUY Bruno, Mme DEMANET Marine a donné pouvoir à Mme MADEC Mélinda, Mr LE TURNIER Fabien a donné pouvoir à Mme TANGUY Fabienne, Mr NAUDIN Yohann a donné pouvoir à Mr ANCELIN Jean - Luc

Absents :

Secrétaire de séance : RORTHAIS Anthony

Objet de la délibération :

03-07/26 : Modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 16/07/2026

Et publication ou notification du : 16/07/2026

Le Maire

Mme TANGUY Fabienne

Considérant le choix des élus d'élargir les horaires d'ouverture de la mairie au public,

Considérant l'arrêt de travail de l'agent au poste d'adjoint administratif,

Considérant le recrutement d'un agent temporaire pour assurer son remplacement,

Considérant l'avis favorable du CST en date du 23 juin 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide** de modifier le poste d'adjoint administratif à 28h par semaine au lieu de 17h30.

VOTE :
Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0